



CRÉATIONS D'ENTREPRISE

Maintien à un haut niveau des créations d'entreprise

En 2005, 4 259 entreprises ont été créées ex-nihilo, réactivées ou reprises en Champagne-Ardenne.

Sur les douze dernières années, 2005 est la nouvelle année record. La loi pour l'initiative économique de 2003 (loi Dutreil), visant à faciliter l'accès à la création d'entreprise en simplifiant les démarches administratives et en allégeant la fiscalité, semble bien avoir encouragé les créateurs. Le contexte peu favorable du marché du travail peut aussi contribuer à ce résultat en incitant les chômeurs à créer leur propre emploi. En 2005, 1 086 projets de créations ont été pour tout ou partie financés avec l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE).

Cependant, après le rythme élevé de croissance des créations observé en 2003 (6,6 %) et 2004 (9,6 %), le nombre de créations se stabilise en 2005 (0,6 %).

Par département, les évolutions sont contrastées. La Haute-Marne se démarque nettement avec une hausse de 10,9 % des créations. Dans la Marne, qui concentre 45 % des créations de la région, la croissance est nulle (0,4 %). Dans les Ardennes et l'Aube, le nombre de créations d'entreprise diminue de 2 %.

Au niveau national, la forte croissance des créations des années 2003 et 2004 marque aussi le pas en 2005 (-0,8 %). Dans les deux tiers des régions françaises, le nombre de créations diminue, particulièrement en Corse (- 7,1 %) et Languedoc-Roussillon (- 5,4 %). Dans le tiers restant, l'augmentation de la création évolue entre 2,4 % et 4,1 %, maximum atteint en Bourgogne.

Année morose pour les reprises

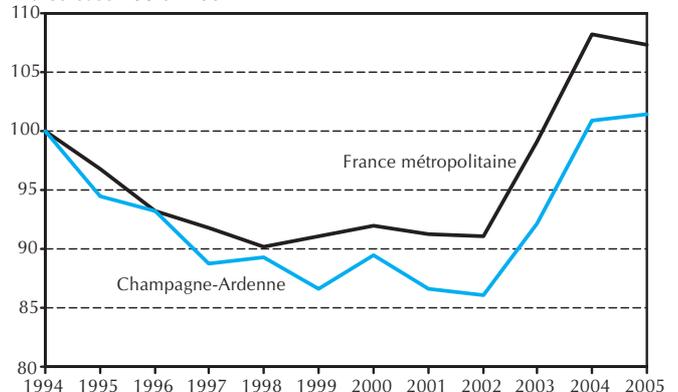
En 2005, l'évolution du nombre de créations pures, qui correspondent à de nouveaux projets permettant d'accroître et de diversifier le tissu productif, est moins forte que les deux années précédentes. Elle s'établit à 2,9 % alors qu'en 2004 et 2005 elle franchissait la barre des 10 %. En 2005, les 2 940 créations ex-nihilo ont contribué pour 69 % à l'ensemble des créations.

En revanche, les créations par reprise d'unités existantes diminuent très fortement (11,2 %). La mesure de la loi d'initiative économique permettant un allègement de la

fiscalité pour la donation et la transmission d'entreprise n'aurait eu qu'un effet limité à l'année 2004 (+5,6 %). En 2005, sur les 4 259 créations, 680 sont des reprises ; en 1994 on dénombrait 931 reprises pour 4 200 créations. Dans un proche avenir, les départs à la retraite des artisans et commerçants des générations du baby-boom devraient fortement augmenter. Pour le maintien d'activités de proximité et la pérennisation d'emplois, la reprise d'entreprise peut alors devenir un enjeu majeur pour la région.

Créations d'entreprise

Indice base 100 en 1994



Source : Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) - Champ ICS

Créations d'entreprise par département

Unités : nombre et %

	2005	Evolution 2005/2004	Taux de création*
Ardennes	854	-2,0	10,5
Aube	954	-2,0	10,4
Marne	1911	+0,4	10,7
Haute-Marne	540	+10,9	9,0
Ensemble	4 259	+0,6	10,4

Source : Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) - Champ ICS * rapport du nombre de créations de l'année 2005 au stock d'entreprises au 01/01/2005

Dynamisme des créations dans l'immobilier

Comme les années précédentes, trois créations sur quatre se concrétisent dans le tertiaire. Le commerce tire son épingle du jeu avec une augmentation des créations de 2,9% et dans une moindre mesure les services avec une hausse de 0,9%.

A un niveau plus fin d'activités, le nombre de créations dans les transports diminue (-21,5%), après la forte augmentation de 2004 (38,3%). L'augmentation du prix des carburants amorcée en 2005, la concurrence étrangère et le ralentissement de la croissance peuvent expliquer ce résultat. En revanche, avec une hausse de 47,5%, les créations dans l'activité immobilière s'envolent. En 2005, 77 agences immobilières ont été créées. En effet, la demande en logements est importante, soutenue par la mise en service en 2007 de la ligne à grande vitesse Est européenne et l'assouplissement des conditions d'accessibilité aux prêts bancaires. En 2005, 6 000 logements ont été mis en chantier, niveau jamais atteint ces dix dernières années. ■

Créations d'entreprise par secteur d'activité

Unités : nombre et %

	2005	Variation 2005/2004	Taux de création*
Secteurs d'activités			
Industries agricoles et alimentaires	172	+14,7	9,8
Industrie hors I.A.A	221	-11,3	6,5
Construction	610	-3,6	10,2
Commerce-réparation	1 235	+2,9	11,8
Transports	102	-21,5	7,5
Activités immobilières	146	+47,5	21,7
Services aux entreprises	640	+0,9	12,2
Hôtellerie-restauration	408	-10,5	12,4
Autres services aux particuliers	804	-3,0	12,4
Education, santé, action sociale	329	+6,1	6,0
Ensemble	4 259	+0,6	10,4

Source : Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) - Champ ICS *rapport du nombre de créations de l'année 2005 au stock d'entreprises au 01/01/2005

19

Les défaillances d'entreprises

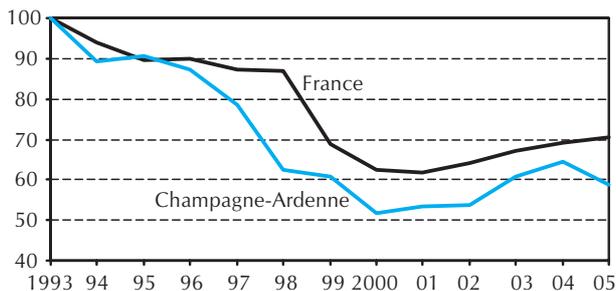
En 2005, en Champagne-Ardenne, 652 entreprises défaillantes ont fait l'objet d'un jugement suite à une cessation de paiements. En dépit du ralentissement de l'économie en 2005 et des importantes créations de 2003 et 2004, le nombre de défaillances champardennaises jugées en 2005 est en baisse (-8,9%). En France, il augmente de 2,3%.

Dans la région, la baisse s'observe dans tous les secteurs à l'exception de celui de la construction où les défaillances augmentent de 5%. En augmentation dans le département de l'Aube (+6,3%), les dépôts de bilan jugés sont en baisse dans les trois autres départements de la région. La diminution la plus marquante revient, avec -31%, au département de la Haute-Marne, qui avait par ailleurs connu une forte hausse en 2004.

Le taux de défaillance, rapport du nombre de défaillances jugées au stock d'entreprises en début d'année, en baisse par rapport à 2004 (1,8% contre 2,1%), se situe, en 2005, 0,2 point en dessous du taux national.

Evolution du nombre de défaillances de 1993 à 2005

Indice base 100 en 1993



Source : BODACC, traitement Insee

DÉFINITIONS

Une entreprise est une unité institutionnelle dotée d'une autonomie juridique, qui combine des facteurs de production (capital, travail) pour produire des biens et des services vendus sur un marché.

Les termes "**créations d'entreprise**" ou "**immatriculations**" englobent ici les créations (nouvelles ou par reprise) et les réactivations.

Une unité juridique est considérée comme une création si elle n'existait pas avant ou si elle n'avait jusqu'à là aucune activité économique. La distinction entre création nouvelle et création par reprise se réfère aux moyens de production de l'entreprise créée. La création est dite nouvelle, ou encore ex-nihilo, si les moyens de production associés à l'unité juridique sont nouveaux. La création est dite par reprise si la nouvelle unité juridique a repris des moyens de production déjà existants.

Une unité juridique, dans le cas d'une personne physique, est considérée comme réactivée si elle reprend une activité après l'avoir cessée, et à ce titre avait déjà fait l'objet d'une immatriculation dans le répertoire Sirene.

Champ ICS : Industrie, Construction, Commerce et Service à l'exclusion de l'agriculture, des services financiers, de l'administration, des activités associatives et de la location de biens immobiliers.

La notion de défaillance correspond à l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, par un jugement du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance à l'encontre d'une entreprise suite à une cessation de paiements. Le but de la procédure de redressement est de sauver l'entreprise. Cependant, on estime que 90% des procédures aboutissent à la liquidation.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec celle de **cessation** (arrêt total de l'activité économique de l'entreprise). Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie (entre 10% et 20%), variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations d'entreprise. En effet, la majorité des cessations fait suite à un arrêt d'activité avec ou sans reprise par un tiers pour diverses raisons : départ à la retraite, problèmes personnels, décès, difficultés économiques sans dépôt de bilan.

Sandrine Dagnicourt
Joëlle Béthune